



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient excusés : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 9

Délibération n° 2022/20 : Souscription d'un emprunt à LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de confortement de la route d'Emparis et d'élargissement de la voie d'accès à la bergerie nécessitent la souscription d'un emprunt.

Il présente à l'assemblée les conditions proposées par LA BANQUE POSTALE dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant : 250 000 €
- Durée : 15 ans
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2037 ; cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 250 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/05/2022, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux fixe sur 15 ans : 1,61 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Échéances trimestrielles
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant de contrat de prêt

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de contracter un emprunt auprès de LA BANQUE POSTALE pour un montant de 250 000 € selon les conditions mentionnées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage : **25 MARS 2022**